



Chère adhérente, cher adhérent,

A partir de Janvier 2025 l'amalgame dentaire est interdit en Europe. C'est de fruit de 30 ans de travail mené par NAMD, et d'autres associations Européennes qui ont lutté contre cet empoisonnement.

L'action de NAMD vise désormais à s'assurer du respect de cette interdiction et à agir pour que les malades soient reconnus et pris en charge.

Votre adhésion est primordiale pour poursuivre nos actions au service des adhérents.

Nous vous remercions sincèrement pour la confiance que vous nous accordez.

Bien cordialement, le bureau de NAMD

Bulletin d'adhésion ou de ré-adhésion

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Email

Téléphone

J'adhère à l'association en versant ma cotisation annuelle d'un montant de 15€

J'offre un don en plus de ma cotisation d'un montant de : €

J'effectue un virement d'un montant de €
IBAN FR25 2004 1010 1112 6673 7X03 214 - BIC PSSTFRPPNTE

J'envoie mon chèque d'un montant de €

J'accepte de figurer sur la Liste-Contacts Oui Non

En acceptant j'autorise la diffusion de mes coordonnées aux autres inscrits de cette liste et prends acte que l'association dégage sa responsabilité quant aux informations échangées dans ce contexte.

Si vous êtes Médecin ou Dentiste, merci de cocher la bonne case.

Date

Signature

Bulletin à retourner à :

NaMD
M. Gérard CROUZET
29 Rue du Martinet
77165 SAINT SOUPPLETS
Ou à namd.asso@gmail.com